

## 1) Localisation des Terrains Familiaux Locatifs

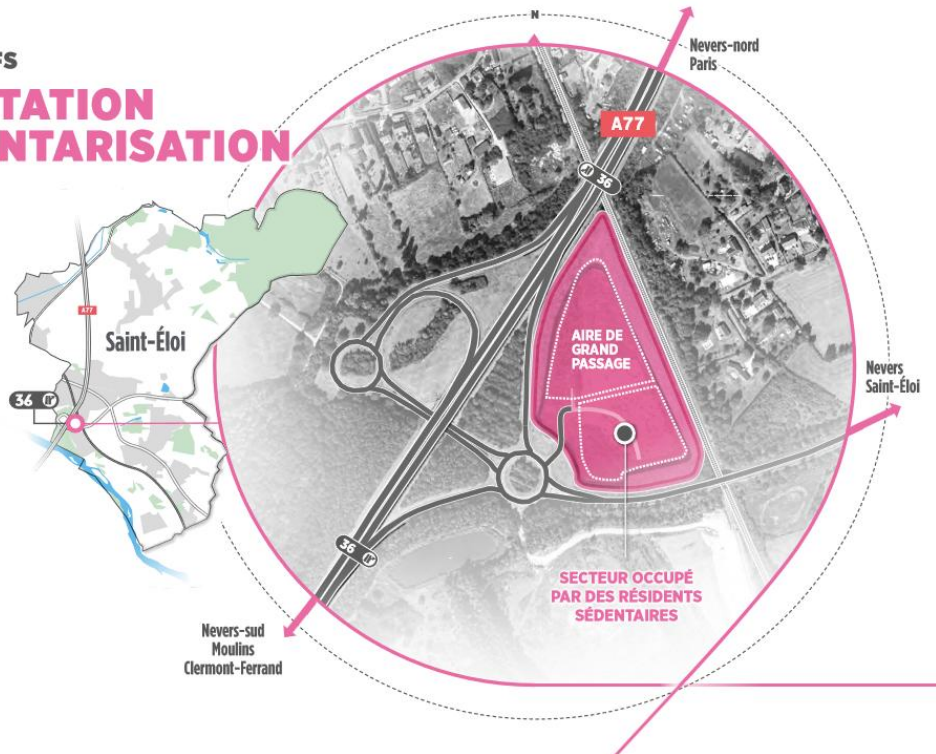
### LES TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS

## UNE ADAPTATION À LA SÉDENTARISATION

### L'AIRE DE GRAND PASSAGE DE SAINT-ÉLOI

DEPUIS 5 ANS DES FAMILLES SE SONT SÉDENTARISÉES SUR LA ZONE AMÉNAGÉE.

Cette installation, qui ne devait rester que provisoire à l'origine, a perduré au regard des difficultés à proposer un habitat plus adapté au mode de vie de ces résidents : La complexité à mobiliser du foncier sur les communes de l'agglomération n'a pas permis l'installation de TFL sur un autre site.



2) **Nombre de terrains familiaux locatifs disponibles : 8 terrains familiaux locatifs et 22 places caravanes**

3) **Superficie des terrains familiaux locatifs et nombres de places**



<b>Numérologie du Terrain</b>	<b>Superficie</b>	<b>Places caravanes</b>	<b>Véhicules</b>
Terrain familial locatif numéro 1	757m <sup>2</sup>	2 places caravanes	4 places de stationnement
Terrain familial locatif numéro 2	668m <sup>2</sup>	2 places caravanes	4 places de stationnement
Terrain familial locatif numéro 3	830m	4 places caravanes	8 places de stationnement
Terrain familial locatif numéro 4	627m <sup>2</sup>	2 places caravanes	4 places de stationnement
Terrain familial locatif numéro 5	512m <sup>2</sup>	2 places caravanes	4 places de stationnement
Terrain familial locatif numéro 6	753m <sup>2</sup>	4 places caravanes	4 places de stationnement
Terrain familial locatif numéro 7	720m <sup>2</sup>	4 places caravanes	8 places de stationnement
Terrain familial locatif numéro 8	585m <sup>2</sup>	2 places caravanes	4 places de stationnement

**Chaque terrain comprend :**

Places de caravanes = 75m<sup>2</sup> ;

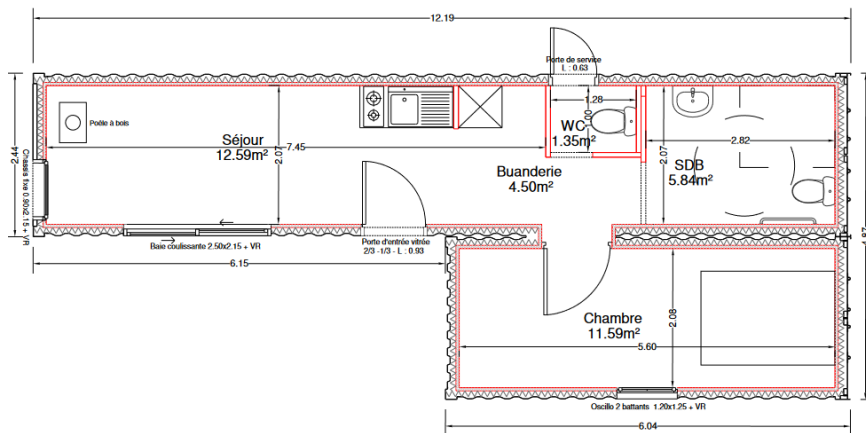
Places de voitures = 25m<sup>2</sup> ;

Un portail double qui se ferme à clés ;

Le terrain est clôturé ;

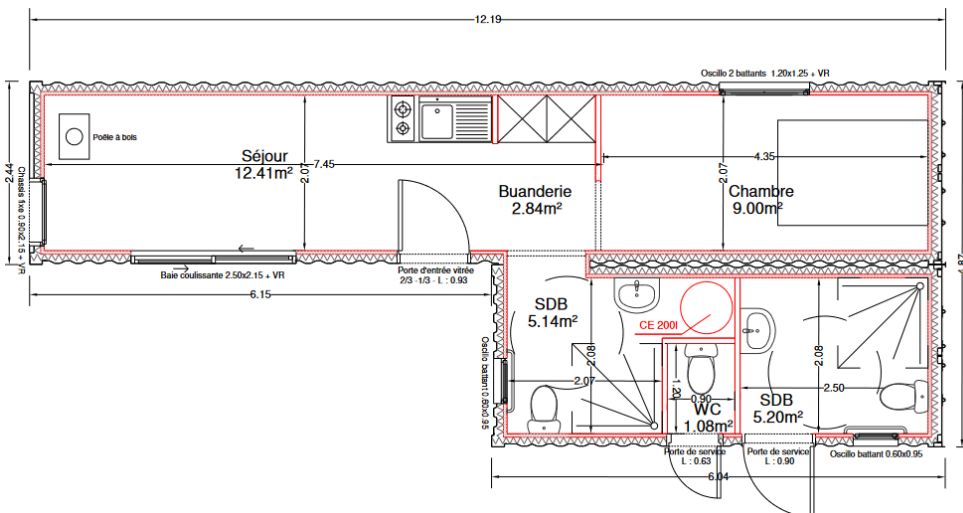
2 prises de courant extérieures et 2 robinets d'eau

- ✓ **4) Habitat pour les terrains familiaux**
- ✓ **Habitat pour les terrains familiaux 1 - 2 - 4 - 5 et 8 (Superficie 40m<sup>2</sup>)**



I cuisine : 5m<sup>2</sup> / I séjour : 12.59m<sup>2</sup> ; / I chambre : 11.59m<sup>2</sup> ; / I salle de bain avec toilettes : 5.84m<sup>2</sup> / I toilette : 1.35m<sup>2</sup>

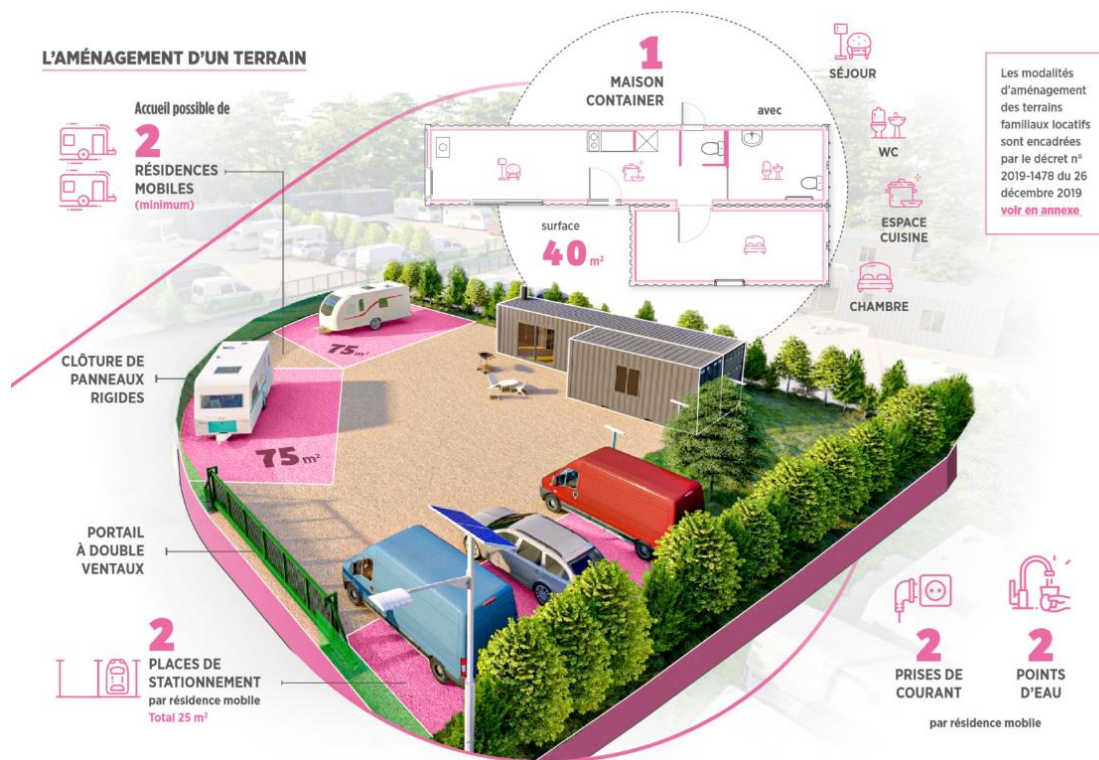
- ✓ **Habitat pour les terrains familiaux 3- 6 et 7**



I cuisine : 2.84m<sup>2</sup> / I séjour : 12,41m<sup>2</sup> ; / I chambre : 9m<sup>2</sup> / 2 salles de bains et 2 toilettes : 5.20m<sup>2</sup> et 5.14m<sup>2</sup>.

## Chaque habitat est équipé :

- I poêle a bois ;
- I évier ;
- I plaque de cuisson au gaz ;
- I douche ou deux douches accessible aux personnes à mobilités réduites (PMR).



## 5) Loyers

Le loyer est en cours de définition (vote par les élus attendus).

**L'abonnement d'eau et l'abonnement d'électricité sont à la charge des locataires.**

Les familles avec des faibles ressources peuvent bénéficier de l'Allocation de Logement Social (ALS) selon les modalités de la CAF.



## TERRAIN FAMILIAUX LOCATIFS DE NEVERS AGGLOMERATION DESCRIPTIF

### **Admission et installation**

En tant que bailleur et en conformité avec l'article 15 du décret 2019-1478 du 26 décembre 2019, les terrains doivent être attribués par Nevers Agglomération par le biais d'un comité d'attribution dès la disponibilité de terrain.

**Il conviendra de solliciter un rendez-vous en tant que demandeur de TFL par téléphone :**

**Période d'ouverture des dossiers du 29 avril 2026 au 22 mai 2026**

Madame Agnès HUBERT – Animatrice sociale de l'Association des Gens du voyage GADJE

Madame Sandrine MORIN – Intervenante sociale de l'Association des Gens du voyage GADJE

Madame Honorine GALMARD – Directrice de la Cohésion sociale et Politique de la Ville de Nevers Agglomération [03.86.61.81.60]

### **Documents attendus pour la création du dossier :**

- ✓ Carte nationalité d'identité et livret de famille pour les enfants ;
- ✓ Attestation de ressources : CAF, imposition, salaires etc.
- ✓ Certificat de scolarité des enfants ;